

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 246 portant nomination des membres de la commission Consultative du commerce.

n° 246

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mars 1943

Numéro JO
n° 7 du 01/04/1943

Date du numéro
1 avril 1943

VISAS

Le Gouverneur de la Cote Française des Somalis et Dépendances, Vu ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu l'arrête 197 du 1er Mars 1943 créant à Djibouti une Commission Consultative du Commerce et l'erratum du 12 Mars, Le Conseil d'Administration consulte le 18 Mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés membres de la Commission Consultative du Commerce : Français: MM. Bernard Cothier – Bertrand Maurice – Eertrand Pierre – Besse – Chudeau – De Lalagade – Gerbal – Gielly – Guignot – Hano – Maril – Marnier – A incens. Etrangers- a) Européens : MM. Kalos Nicolas Donis – Koun oundouros Livierato Spiro. b)Arabes et Somalis : Ali Mohamed Coubeche – Houssein Ahmed Mohamed Cassim. Art. 2. En raison des circonstances, des désignations ultérieures compléteront la liste des membres de la Commission. Art. 3 – Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie.

BAYARDELLE.